

La schizophrénie est une maladie du cerveau qui touche 1% de la population mondiale, de toutes les catégories sociales.

Elle se déclare le plus souvent à l'adolescence entre 16 et 25 ans par un ou plusieurs des signes suivants :

- une fatigue anormale et un sens pratique déficient,
- un repli sur soi et un retrait social,
- une difficulté à ressentir ou exprimer des émotions de façon appropriée à la situation,
- des idées délirantes et une désorganisation du cours de la pensée,
- des hallucinations auditives, visuelles, olfactives ou sensitives

Tous ces symptômes ne sont pas nécessairement présents chez un patient.

L'Association SCHIZO-ESPOIR a été créée en 2001 par des parents qui se sont rencontrés dans les groupes Profamille* et qui ont pris conscience qu'ils étaient isolés, qu'ils souffraient, qu'ils avaient plus ou moins les mêmes problèmes et qu'ils cherchaient de l'aide.

Agréée par l'ARS depuis 2007

Profamille* : programme de formation pour les familles, organisé par l'ARSEA Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes Handicapés en partenariat avec le CH Rouffach et l'Association Schizo Espoir.
Renseignement au 03 89 27 75 90 - 2 sessions par an

Accueillir les familles, les informer, les orienter, les écouter et leur apporter un soutien.

Etre leur porte-parole auprès des pouvoirs publics.

Briser le tabou autour de la schizophrénie.

Aider les familles à mieux vivre au quotidien avec la personne souffrante.

Travailler en partenariat avec les équipes soignantes et les intervenants sociaux.

Susciter la création de structures adaptées.

Favoriser le développement de la recherche.

NOS ACTIONS

1 - Permanence téléphonique et courriel.

2 - Permanences sur RDV: - au Centre Hospitalier de Rouffach
- au Centre Médical Spécialisé du Roggenberg d'Aitkirch

- au GHRMSA à Mulhouse
- à Colmar

3 - Groupes de soutien pour les parents et les proches : à Colmar, Cernay, Mulhouse et Saint-Louis.

4 - Promotion de la place des familles auprès des instances décisionnaires et des élus

5 - Accompagnement et soutien juridique.

6 - Participations à différentes instances : conseils de surveillances, ARS - CDAPH - CDSP - CDV - CLSM ...*

7 - Soutien financier aux GEM (groupes d'entraide mutuel)

8 - Organisation régulière de manifestations

9 - Conférences et formations diverses.